

FAR du canton du Moyen Adour : plus de 200 000 € en faveur du territoire

Le Fonds d'Aménagement Rural

Le Fonds d'Aménagement Rural est une aide annuelle accordée par le Département pour tout investissement ou équipement supérieur à 1 000 € HT, en direction des communes de moins de 2 000 habitants. Cette enveloppe peut ainsi accompagner sur une année le projet d'une commune jusqu'à 40 000 €. Sa répartition est simple : chaque année, les Mairies doivent transmettre au Département leurs demandes de soutien, puis les Conseillers Départementaux, en accord avec les Maires de l'ensemble du canton, effectuent un projet de programmation permettant d'établir la répartition de l'enveloppe financière annuelle qui leur est allouée.



Jean-Christian PEDEBOY et Isabelle LOUBRADOU, Conseillers Départementaux du canton du Moyen Adour.

Réunion de répartition du FAR à Bernac-Debat

Une réunion des Maires du canton s'est tenue lundi 9 avril, en Mairie de Bernac-Debat, en présence des deux Conseillers Départementaux, Isabelle LOUBRADOU et Jean-Christian PEDEBOY. Après le mot d'accueil du Maire de Bernac-Debat, Michel DUBARRY, une présentation de la répartition du soutien financier du Département aux différents projets a été effectuée à la trentaine de participants.

Pour rappel, le canton du Moyen Adour est composé de 15 communes : Allier, Angos, Arcizac-Adour, Barbazan-Debat, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Laloubère, Momères, Montignac, Odos, Saint-Martin, Salles-Adour, Sarrouilles et Vielle-Adour.



Le mot d'accueil de Michel DUBARRY, Maire de Bernac-Debat.

Les Maires et leurs adjoints présents ont pu échanger autour des projets présentés cette année par 11 des 12 communes de moins de 2 000 habitants du canton, auxquelles s'ajoutent les SIVOM. Au total, ces projets représentent plus de 600 000 € d'investissement, et concernent des travaux de voirie, de bâtiments communaux, l'aménagement de places ou bien encore l'acquisition de matériels informatiques pour les écoles. L'aide du Département s'élève au total, pour cette année, à 208 500 €, et permettra ainsi de soutenir ces projets de développement des communes du canton.



Les Maires et adjoints du canton